

APPENDIX.

HORSES.

"L'un des premiers soins du Monarque fut d'y faire passer au Canada, à ses frais, des chevaux, tant pour faciliter aux colons les travaux de l'agriculture, que pour procurer leur commodité particulière, attendu que jusque-là ils n'avaient pu marcher qu'à l'aide de raquettes pendant l'hiver. Le 16 juillet 1665 on débarqua à Québec douze chevaux, les premiers envoyés de France par le Roi. Il étoit naturel que les sauvages, à qui ces animaux étoient entièrement inconnus, témoignassent une grande surprise en voyant ces *originaux de France*: c'est ainsi qu'ils les appelaient, par comparaison avec ces animaux du pays, n'ayant pas de mots dans leur langue pour les désigner. Ce qu'ils admiraient surtout, c'étoit qu'ils fussent si traitables et si dociles sous la main de leurs cavaliers, qui les faisaient marcher à leur fantaisie (1). Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, écrivait en 1667 la mère Marie de l'Incarnation, et on nous a donné pour notre part deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi. (2) "L'année 1670, le Roi envoya pareillement un étalon et douze juments, et les fit distribuer aux gentilshommes du pays, les plus zélés pour la culture des terres: une jument à M. Talon, deux juments à M. de Chamblay avec un étalon, une à M. de Sorel, une à M. de Contrecoeur, une à M. de Saint-Ons, une à M. de Varenne, deux juments à M. de Lachesnaye, une à M. de Latouche, une à M. de Repentigny, enfin la douzième à M. Le Ber. Voici les conditions auxquelles le Roi faisait ces sortes de dons aux particuliers: ils devaient les nourrir pendant trois ans; et si par leur faute, quelque'un de ces animaux venait à mourir, celui à qui il avait été donné étoit obligé de payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvoit le vendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il auroit pu avoir; mais avec charge au bout des trois ans, de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il étoit pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le Roi faisoit élever et nourrir seroient parvenus à leur troisième année, on les distribueraient à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes conditions. (3) Comme on le voit, ces conditions ne pouvaient être plus avantageuses aux particuliers, ni au pays en général; aussi Colbert, qui avait tant à cœur de voir fleurir la colonie, écrivait à M. Talon, le 11 février 1671: "Je tiendrai la main à ce qu'il soit envoyé en Canada des chevaux et des ânesses, afin de multiplier ces espèces si nécessaires à la commodité des habitants. (4)" De tous les animaux domestiques envoyés par le Roi dans la Nouvelle-France, les chevaux furent, en effet, ceux qui s'y multiplièrent le plus, quoique le nombre des autres y augmentât d'une manière étonnante. (5)—(*Histoire de la Colonie Française en Canada*, Faillon, Vol. III, p. 222.)

(1) Relation de 1665, p. 25. Journal des Jésuites, 10 juillet 1665.

(2) Lettres de Marie de l'Incarnation, lettre 76e, p. 621.

(3) Archives de la Marine, vol. Canada, T. II, de 1670 à 1676, 20 août 1670.

(4) *Ibid.*, lettres de Colbert à M. Talon, 11 février 1671.

(5) Relation de 1668, p. 2.